

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAVE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220107

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

	<b>Étaient Présents :</b>
Date de convocation 21 janvier 2022	MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. Jacky LEDRU, membre suppléant.
Date d'affichage 21 janvier 2022	
Nombre de conseillers En exercice : 42 Présents : 36 Votants : 39	<b>Étaient excusés :</b> M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Éléonora STERBA M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT M. PITU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU Mme GAUTIER Cindy Mme RENARD Candy Mme THOIREY Isabelle (démissionnaire)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220127-D20220107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2022

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

## OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L5211-36, prévoit que dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil communautaire sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le rapport contient également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) et la structure et gestion de la dette. Ce rapport du débat d'orientations budgétaires est transmis au représentant de l'Etat et aux communes membres.

Monsieur le Président rappelle que la CCVBA ne comprenant pas de commune supérieure à 3 500 habitants, le conseil communautaire n'a pas obligation de débattre des orientations budgétaires.

Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente en charge des Finances présentent la situation financière de la collectivité sur la base des résultats de l'exercice 2021, exposent les grandes lignes directrices pour 2022 et ouvrent le débat.

Le 27 janvier 2022, s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires 2022.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 janvier 2022

Le Président,  
MICHEL LEROY  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAVE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint Pierre  
72120 SAINT-CALAIS